



2024/

DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE RIS ORANGIS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

DÉLIBÉRATION N°2024/COM22

**Objet : Vote du Compte de Gestion du Centre Communal d'Action
Sociale (CCAS) d Ris-Orangis -exercice 2023**

Séance du lundi 17 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi 17 juin à quatorze heures.
Le Conseil d'Administration du CCAS, dûment convoqué à l'hôtel de Ville, sous
la présidence de Monsieur Siegfried VAN WAERBEKE, Vice-Président du CCAS.

Date de la convocation : mardi 11 juin 2024

Étaient présent.e.s Mesdames et Messieurs :

Josiane BERREBI, Gisèle FRANCIS, Denise POEZEVARA,
Siegfried VAN WAERBEKE, Marcus M'BOUDOU,
Sandakichenin DJANARTHANY, Bernard CASSAIGNE,
Daniel DOUCHET, Danielle DESRONDAUX

Nombre de
membres

En exercice : 13

Présents à la
séance : 9

Votants : 9

Absent.e.s / excusé.e.s :

Stéphane RAFFALLI, Serge MERDIECA, Ange MARTINEZ,
Michèle LAPLAZA.

Absent.e.s représenté.e.s :

Lesquels forment la majorité des Membres en exercice
et peuvent délibérer valablement, en exécution de
l'article L.123-4 à L.123-9 et R.123-1 à R.123-26 du
Code de l'Action Sociale et des Familles.

Hôtel de ville

Place du Général-de-Gaule
91130 Ris-Orangis
T 01 69 02 52 52
F 01 69 02 52 53
Contact@ville-ris-orangis.fr



CCAS
de Ris-Orangis
Conseil
d'Administration du
17 juin 2024
DÉLIBÉRATION
N°2024/COM22

Objet : Vote du compte de Gestion du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Ris-Orangis-Exercice 2023

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.

SUR proposition de **Monsieur Stéphane RAFFALLI**, Maire, Président du Centre Communal d'Action Sociale,

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment les articles L.123-4 à L.123-9 et R.123-1 à R.123-26,

VU le Budget Primitif 2023 du Centre Communal d'Action Sociale,

VU le Compte Administratif 2023 du Centre Communal d'Action Sociale de Ris-Orangis,

VU le Compte de Gestion 2023 établi par Madame la Receveuse,

Sous la présidence de Mr VAN WAERBEKE Siegfried, Vice-Président,

APRES DELIBERATION

APPROUVE la clôture du Compte de Gestion 2023 du Centre Communal d'Action sociale de Ris-Orangis se décomposant comme suit :

INVESTISSEMENT

RECETTES	2 432.79 €
DEPENSES	934.80 €
RESULTAT D'EXECUTION 2023	+ 1 497.99 €
RESULTAT EXERCICE 2022	+ 8 347.79 €

RESULTAT DE CLOTURE 2023 INVESTISSEMENT + 9 845.78 €

FONCTIONNEMENT

RECETTES	893 774.20 €
DEPENSES	831 420.12 €
RESULTAT D'EXECUTION 2023	+ 62 354.08 €
RESULTAT EXERCICE 2022	- 50 078.59 €

RESULTAT DE CLOTURE 2023 FONCTIONNEMENT + 12 275.49 €

Le Résultat brut de clôture de l'exercice est de : + 22 121.27 €

Résultat net de clôture : + 22 121.27€

DECIDE d'affecter le résultat du Compte de Gestion 2023 tel qu'il suit :

- Excédent d'investissement 001 : **+ 9 845.78 €**
- Excédent de fonctionnement 002 : **+ 12 275.49 €**

PRECISE que ces résultats seront repris lors du vote du Budget Supplémentaire 2024.

PRECISE qu'est annexée au compte de gestion une présentation brève et synthétique conformément à l'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ADOpte A L'UNANIMITE

Pour expédition conforme
Stéphane RAFFALLI
Président du CCAS
Maire de Ris-Orangis
Conseiller départemental de l'Essonne



Le Président certifie sous
sa responsabilité
Le caractère exécutoire de
cet acte :
Publié le :
Notifié le :
La présente décision peut
faire l'objet d'un recours
Devant le Tribunal
Administratif de Versailles
Dans un délai de deux mois
à compter de sa
publication et de sa
notification.

